



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, le **mardi 17 décembre 2019** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Michel Mendès, conseiller de la ville de Deux-Montagnes, en remplacement du maire Denis Martin

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Benoit Proulx.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2019

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2019

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 17 décembre 2019 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Signature de l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide

4.2 Signature Entente de terminaison d'emploi
Employé 199-033-709-10

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 17 décembre 2019



2019-12-080

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-081

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-12-082

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 17 décembre 2019 totalisent un montant de 417 703,38 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 205 073,50 \$ pour la période du 20 novembre au 17 décembre 2019;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Michel Mendès
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 17 décembre 2019 au montant de 417 703,38 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période 20 novembre au 17 décembre 2019 au montant de 205 073,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX PERSONNES VIVANT DANS DES CONDITIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE

CONSIDÉRANT l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui mentionne qu'un établissement peut conclure avec un autre établissement, un organisme ou toute autre personne, une entente pour i) la dispensation, pour le compte de cet établissement, de certains services de santé ou services sociaux requis par un usager de cet établissement; ou 2) la prestation ou l'échange de services professionnels en matière de services de santé ou de services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les ententes pour des activités spécifiques avec les organismes communautaires et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides s'avèrent un outil approprié dans un esprit de collaboration et de complémentarité;

CONSIDÉRANT la volonté du CISSS de mettre en place un partenariat afin d'offrir des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de confirmer son engagement et sa collaboration dans le cadre d'une telle entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le directeur de police à agir pour et au nom de la Régie pour conclure et signer une telle entente avec le CISSS des Laurentides.

2019-12-083

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2019-12-084

4.2 ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI
EMPLOYÉ 199-033-709-10

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Michel Mendès

DE RATIFIER l'entente intervenue concernant la terminaison du lien d'emploi de l'employé 199-033-709-10 au service de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

DE DÉSIGNER le directeur, M. Patrick Denis, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif à cette terminaison d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-12-085

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QU'à 17h35, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Benoît Proulx
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier